

# Place spéciale pour les enfants dans l'action extérieure de l'UE

2008/2203(INI) - 05/02/2008 - Document annexé à la procédure

Le présent document de travail sur les enfants dans les situations d'urgence et de crise constitue le 2<sup>ème</sup> document à l'appui de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (voir résumé du document de base non législatif). Son objectif essentiel n'est pas de tenter de cerner l'ensemble de la problématique des enfants dans les crises, mais plutôt de:

- 1) présenter le contexte général des interventions humanitaires en faveur des enfants et de souligner la vulnérabilité particulière de ceux-ci dans les crises, les formes multiples de cette vulnérabilité ainsi que les risques auxquels ils sont confrontés dans ces situations troublées;
- 2) définir un cadre général pour les interventions humanitaires communautaires relatives à 3 problématiques majeures faisant l'objet de nombreux débats et travaux au niveau international: les enfants séparés et non accompagnés, les enfants soldats et l'éducation d'urgence. Ce cadre général, qui délimite ce qui peut être fait, sera mis en œuvre en fonction des spécificités de chaque situation de crise ainsi que des ressources disponibles et de la présence de partenaires compétents sur le terrain. Le document souligne aussi certains risques à prendre en considération et la problématique de la transition vers les instruments de stabilisation et de développement à plus long terme;
- 3) fournir, au moyen des recommandations faites, une base de réflexion et de pratiques pour les États membres dans le cadre de leur action humanitaire bilatérale.

Le document de travail insiste tout particulièrement sur la nécessité de **différencier les besoins et de ne pas apporter une réponse « toute faite » à des situations de crise parfois extrêmement différentes**. Afin de mieux répondre aux besoins, il est important d'analyser les risques spécifiques qui menacent chaque catégorie d'enfants dans un contexte particulier (épidémie, malnutrition, exploitation, abandon, recrutement par des groupes armés, etc.). Il est également essentiel de prendre en compte les besoins de leurs mères.

La Commission fait le même constat pour 3 catégories d'enfants particulièrement vulnérables sur lesquels elle se concentre : les mineurs non accompagnés, les enfants soldats et les enfants qui ont besoin d'une éducation d'urgence. Toute intervention humanitaire doit ainsi prendre en compte leurs besoins spécifiques et différenciés en fonction de leur âge et de leur situation.

Parmi les exemples clés pris par la Commission pour mettre en évidence la spécificité des besoins, celle-ci identifie les éléments suivants :

- **pour les enfants séparés ou non accompagnés**, la Commission est notamment intervenue dans le contexte du tsunami, au moment du tremblement de terre au Pakistan et en Afrique. Toutes ces situations ont montré qu'il restait beaucoup à faire dans ce domaine ;
- **pour la démobilisation et la réintégration des enfants soldats**, même si un engagement politique fort au niveau international a été pris avec l'adoption des «Principes de Paris» et de nouvelles lignes directrices du Conseil, des mesures énergiques s'imposent ;
- **pour l'éducation d'urgence**, sujet de plus en plus débattu et auquel la communauté humanitaire accorde une importance croissante.

La Commission fait ensuite le bilan des principales actions mises en œuvre par sa DG ECHO, lesquelles sont exemplatives de ce qui est mis actuellement en œuvre au plan communautaire:

- **Enfants séparés, non accompagnés** : parmi les actions les plus percutantes, la Commission cite l'intervention de sa DG ECHO pour permettre le regroupement familial à la suite de conflits survenus en Afrique (Afrique de l'Ouest, Burundi, Tanzanie) ou à la suite du tsunami en Asie (Aceh). Dans le cadre d'un projet avec l'Unicef, la DG ECHO soutient également l'utilisation d'une base de données standard utilisée dans le cadre d'un projet régional de protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest (Guinée, Côte d'Ivoire, Liberia et Sierra Leone). Elle intervient également en faveur des enfants orphelins du SIDA, au Zimbabwe notamment qui compte 1,4 million d'orphelins dont 75% à cause du SIDA. Ces actions comprennent la fourniture de biens de première nécessité (dont des ustensiles domestiques) ainsi que de semences et d'engrais, une éducation sur le SIDA, la formation et la mobilisation de la communauté pour la prise en charge des orphelins du SIDA, la mise en place de groupes de soutien pour les orphelins dans chaque district, etc.
- **Enfants soldats** : la DG ECHO finance ou a financé des programmes en faveur des ex-enfants soldats en Afrique de l'Ouest et en Ouganda notamment. En Côte d'Ivoire et au Liberia, l'intervention de la DG ECHO a consisté en une assistance psychosociale, des formations professionnelles courtes, des cours de rattrapages pour un retour dans le système scolaire, des opérations de sensibilisation auprès des communautés afin de faciliter la réintégration des enfants et prévenir le risque d'un retour dans les forces armées. En Ouganda, les financements communautaires humanitaires ont soutenu la mise en place de centres d'accueil proposant différentes activités aux enfants ayant été associés aux forces armées (y compris les filles-mères) parmi lesquelles des programmes de réunification de la famille et des formations professionnelles courtes. La DG ECHO finance également des programmes de protection et de prévention du recrutement des enfants, notamment en Colombie, avec entre autres des activités d'éducation informelle (qui permettent aux jeunes qui ont raté plusieurs années d'école de se mettre à niveau et de rejoindre ensuite le système éducatif formel).
- **Education** : dans les territoires palestiniens occupés, la DG ECHO finance des programmes de soutien psychosocial dans le cadre de l'école. Les activités proposées permettent aux enfants d'exprimer leur vécu et leurs sentiments face aux situations de violence qu'ils rencontrent, tout en les aidant à développer des mécanismes de protection pour y faire face. Les professeurs reçoivent une formation de base dans ce domaine et des activités favorisant les rencontres avec les parents au sein de l'école sont organisées. En Côte d'Ivoire, la DG ECHO a soutenu des activités récréatives et éducatives au sein des écoles afin de sensibiliser les enfants mais aussi les communautés aux risques d'enrôlement. Elles ont permis de réinsérer ces enfants dans le cursus scolaire ou dans la vie active en les formant aux petits métiers (menuiserie, maçonnerie, couture, coiffure, etc.). Dans le cadre de ses actions de préparation aux catastrophes en Asie et en Amérique latine, la Commission finance des activités éducatives spécifiques à destination des professeurs et/ou des élèves afin de les sensibiliser à la préparation aux catastrophes et à leur prévention, notamment par des exercices de simulation. La DG ECHO a en outre mis en place des interventions dans le domaine de l'éducation dans plusieurs camps de réfugiés, notamment au Burundi et en Tanzanie avec la construction ou la réhabilitation de salles de classe, la fourniture de matériel didactique et de mobilier, la confection et la distribution d'uniformes scolaires et la formation des professeurs. À la suite du tsunami en Asie du sud-est, la DG ECHO a financé des activités éducatives à Aceh.

**Conclusions** : tous les programmes humanitaires, même s'ils ne les ciblent pas spécifiquement, doivent porter une attention particulière aux besoins spécifiques et différenciés des enfants. Par ailleurs, certaines actions spécifiques en faveur des enfants devraient être renforcées. La Commission développera des recommandations plus opérationnelles pour ses interventions humanitaires dans les 3 domaines abordés dans le document. Cependant, les enfants protégés et assistés dans le cadre des programmes humanitaires ne le sont pas nécessairement ensuite, après leur retour dans leur région d'origine par exemple, les laissant dans un état de très grande vulnérabilité. Il est donc nécessaire d'assurer le suivi des programmes en

faveur des enfants vulnérables et affectés par les crises dans les programmes de stabilisation, de réhabilitation et de développement. Le plan d'action en préparation sur les enfants dans les relations extérieures constitue un bon moyen d'y remédier. De même, la Commission devra explorer les possibilités offertes par les nouveaux instruments financiers dans le domaine des relations extérieures pour répondre au mieux aux besoins des enfants à long terme et défendre leurs droits, au-delà de l'aide humanitaire, conformément à ses engagements politiques.